

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 09/11/2010**

Le quorum étant atteint et l'ordre du jour adopté, le chef d'établissement ouvre la séance à 17h35.  
M. le proviseur présente les excuses de M. Nicolas PAYER, Total ABK, de son suppléant M. Bruno TREMBLAY, de Monsieur Philippe AROYO, BNP-PARIBAS, de Monsieur Gilles BERVILLE, consul, tous trois retenus par des obligations professionnelles.

**I – Installation des membres, des commissions et conseils :**

M. AUBERTEL présente l'ensemble des membres du conseil. En préalable le proviseur rappelle également les modalités du secrétariat du conseil d'établissement : un secrétariat tournant sur les collèges des parents d'élèves et des enseignants, pour le présent conseil M. BOURGEOIS, représentant des personnels.

En référence à la note circulaire de Madame la directrice, de juillet 2008, il présente les attributions et compétences des différentes instances. Pour le primaire, conseil d'école et pour le second degré, conseil pédagogique, du second degré. Chaque structure dispose donc d'une instance en charge d'étudier toutes les questions intéressant la vie de l'école, du collège ou du lycée. Le présent conseil d'établissement, ou sont représentées toutes les unités pédagogiques, au sein de trois collèges de six membres chacun, usagers, personnels d'enseignement et d'éducation, administration, et mis en œuvre conformément aux directives, est en charge d'étudier et d'émettre des avis sur des questions intéressant le Lycée Louis Massignon.

Sur ces bases et dans le respect de la représentativité par scrutin, M. AUBERTEL précise que le conseil du second degré correspond au présent conseil moins le primaire. Il s'adjoindra d'autres coordonnateurs des disciplines qualifiés selon l'ordre du jour. Pour les seuls personnels, avec ces mêmes coordonnateurs et/ou professeurs principaux, conformément à la loi d'orientation du 23 avril 2005, le conseil pédagogique est également institué. M. le proviseur remercie les différents représentants pour la concertation préalable qui a présidé à la constitution des instances et le collège électoral des personnels, des parents et des élèves pour la qualité du déroulement des différents scrutins du 14 octobre dernier. Comme il a en toujours été convenu dans l'établissement, M. le proviseur rappelle que pour ne pas surcharger le calendrier de réunions des instances et dès lors que l'ordre du jour l'autorise, ces conseils ou commissions sont unifiés.

M. le proviseur rappelle également les attributions et la composition de la commission d'hygiène et de sécurité, et du conseil de discipline. Instances réglementaires de l'établissement, ces commissions, hormis le conseil de discipline, sont chargées de préparer les travaux du Conseil d'Etablissement.

Concernant la CHS, le proviseur rappelle les modalités et attributions : elle est composée de 11 membres comme suit : l'ordonnateur et l'agent comptable, un représentant de l'ambassade, un représentant du 1<sup>er</sup> degré enseignant et parent, un représentant du 2<sup>nd</sup> degré enseignant et parent, un représentant de la vie scolaire CPE, un représentant de la santé scolaire, deux représentants élèves. Le directeur d'école et le proviseur adjoint sont invités à participer aux travaux. Un suppléant peut être désigné en cas d'empêchement des membres permanents et la CHS pourra de manière ponctuelle, inviter des personnalités qualifiées. Fonctionnement de la CHS : elle met en place les actions définies par les CHS nationales, fait la synthèse du fonctionnement de l'Hygiène et de la sécurité dans l'établissement, 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.

En regard de la taille de l'établissement, pour la CHS, M. AUBERTEL propose que ces commissions soient composées des mêmes membres pour permettre une meilleure gestion du nombre de réunions. Mme MAZIN conduira les travaux de la CHS.

Après avis favorable à l'unanimité des membres présents, les commissions et conseils sont composés comme suit :

Commission permanente / CHS :

Administration, Membres de droits : M. AUBERTEL – Mme MAZIN – M. BERTOLOTTI (M. LAMARRE – M. COLLANGE)

Usagers :

- Parents (2) : M. HUSSON – Mme MENIA
- Elèves (2) : Melle CHARFFEDINE – Melle SADAKA

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS

- Enseignants (3) : M. DESCHEPPER - . M. ACHOUCHI – Mme LEROY
- ATOSS (1) Mme BOURGEOIS :

Ces conseils et commissions pourront, en fonction du thème de travail, s'adjoindre toute personne qualifiée en vue de bénéficier de leurs conseils.

Conseil de discipline : il est composé de 14 membres (Décret de juillet 2000 modifié par la circulaire du 19/10/2004) :

Administration (4) : M. AUBERTEL ou M. COLLANGE – Mme MAZIN – Mme LEROY CPE

Personnels :

- Enseignants (4) : M. BOURGEOIS – M. ACHOUCHI – Mme MONAT - Suppléant
- ATOSS (1) : Mme BOURGEOIS

Usagers :

- Parents (2 Lycée / 3 collège) : Mme NOUJAIM – Me MROUE – M. ALOUINI
- Elèves (3 Lycée / 2 collège) : Melle CHARFFEDINE – Melle SADAKA – Suppléant Lycée et Collège

**II – Approbation du Procès verbal du dernier conseil :**

Le procès verbal du 29 septembre 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**III – Bilan de la rentrée scolaire 2010 :**

Le proviseur dresse le bilan quantitatif et qualitatif de la rentrée 2010.

Il présente tous les éléments de rentrée sur la base des effectifs, options ou encore groupes. Pour l'ensemble du Lycée, la structure mise en œuvre est conforme aux prévisions.

Sur le plan des effectifs, tant l'admission des élèves et les transferts ont permis de satisfaire aux prévisions avec un nombre moyen d'élèves de 26 par division au 1<sup>er</sup> degré et au collège, et de 27 au lycée.

Pour les nouveaux membres, M. AUBERTEL rappelle la présentation effectuée lors du conseil du 29/09. Il confirme et précise que la consolidation de l'actuelle rentrée, décalée au 15 septembre en raison des dates du Ramadan cette année, a permis de constater que les effectifs sont certes en progression, + 5%, mais en léger retrait par rapport aux inscriptions confirmées en juin. Pour 70 %, des demandes différées de plusieurs mois ou d'un an et pour les 30 % restant, des départs imprévus de dernière minute, de familles. Cette situation nouvelle pourrait donc inviter à reconsidérer notamment les perspectives pluriannuelles. Toutefois, tant au niveau de la coopération civile, militaire qu'économique, le poste et nos partenaires, s'expriment en termes de report des programmations ou projets en cours. L'exemple de la confirmation du doublement de l'implantation militaire française aux Emirats fixé à l'été 2011, reste le plus significatif. Dans ce cadre, ce que nous appellerons un report, s'il nous offre la possibilité de poursuivre et conduire le redéploiement de nos infrastructures avec un temps complémentaire appréciable en regard d'une programmation 2011 qui demeurera dense, avec des travaux de sécurité et de mise aux normes notamment, ne devrait pas impacter nos prévisions pour les trois prochaines années. En conséquence, en l'état actuel de nos informations, les projections possibles restent d'actualité. A cette variable près d'une année, en exercice budgétaire.

M.AUBERTEL rappelle que pour le 1<sup>er</sup> degré le conseil d'école a examiné ces points lors de sa séance du 08 novembre dernier. M le proviseur poursuit la présentation de la présente rentrée scolaire. Le Lycée affiche d'excellents taux de réussite à la dernière session des examens de juin 2010. Le mérite en revient aux élèves, à leurs professeurs et à tous les membres de la communauté scolaire. Sur un plan général, au niveau de l'encadrement des élèves et des services, à l'exception de derniers recrutements en vie scolaire, tous les personnels enseignants attendus étaient en poste.

M. AUBERTEL salue l'arrivée de tous les professeurs ou personnels nouvellement nommés ou recrutés. En résumé, l'organisation pédagogique prévue pour la présente rentrée a pu être mise en œuvre dans sa totalité tant au primaire, au collège qu'au lycée, notamment concernant la réforme du lycée, niveau seconde, les options, les évaluations d'entrée, les rencontres parents professeurs, l'accueil personnalisé des élèves lors des premières journées.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS.

Au niveau de l'ASC, après renouvellement du bureau lors de l'assemblée générale, les différentes activités sportives et culturelles ont fait l'objet d'un maintien de la programmation arrêtée les années précédentes. M. AUBERTEL tient à remercier le bureau sortant pour tout le travail réalisé au cours des dernières années et à saluer les nouveaux membres. M. ALOUINI, président des parents d'élèves se joint à ses remerciements en rappelant que le bureau de l'ASC est constitué également par des enseignants. Dans l'intérêt de tous, Il invite ces derniers, dans l'intérêt des élèves, à rejoindre les parents qui y siègent déjà.

M. AUBERTEL rappelle également que l'ASC, dans un cadre conventionnel, s'associe également aux projets de l'établissement en participant à la viabilisation et à l'achat de petits mobiliers, jeux éducatifs et fonctionnement des clubs.

Sur le plan du dialogue entre l'établissement et les usagers, les différentes commissions continuent de fonctionner au sein du lycée. Sur un plan plus général, une réunion mensuelle est organisée entre le président des parents d'élèves et le proviseur. En associant les différents partenaires, ces instances de concertation doivent continuer de permettre sur le plan d'une part des services de donner une meilleure satisfaction aux enfants et à leur famille et d'autre part, d'arrêter des dispositions communes quant au fonctionnement général du Lycée. De mêmes réunions sont organisées entre le proviseur et les représentants des personnels.

Melle CHARFFEDINE, déléguée des élèves, souhaite connaître l'implication des élèves à l'ASC. M. le proviseur en rappelant le cadre associatif, confirme la représentation des élèves. M. ALOUINI leurs adresse la même invitation qu'aux enseignants.

Melle CHARFFEDINE tient à remercier au nom des élèves, les différents partenaires qui ont permis la réalisation du nouveau bâtiment. Elle souligne toutefois que les portes coupe-feu notamment présentent des inconvénients et risques, en l'absence de visibilité lors de la circulation des élèves. Après avoir rappelé le cadre et droit local en la matière lors de la réception des travaux, M. le proviseur propose que ce point fasse l'objet d'un examen par la CHS qui vient d'être installée.

En regard d'autres questions des parents d'élèves à ce même titre, M. ALOUINI adhère à cette proposition.

Avis du conseil d'établissement : Avis favorable à l'unanimité des présents.

Le bilan de rentrée a été également présenté par le chef d'établissement lors de l'assemblée générale de l'association de parents d'élèves, en date du 27/09 et a fait l'objet d'une satisfaction des parents d'élèves.

L'information sur la rentrée scolaire ne soulève pas d'autre remarque ni commentaire.

#### **IV – Information sur le projet d'établissement :**

Sur les bases de son projet d'établissement, élaboré par l'ensemble des membres de la communauté éducative au cours de la dernière année et adopté en séance le 31/05/2010, le Lycée poursuit sur la voie de dispositifs pédagogiques tournés vers la réussite de tous les élèves, ateliers culturels, prise en charge des élèves en difficulté, cadre commun d'apprentissage des langues, ateliers théâtre, arts, cinéma, développement de la vie scolaire, associative et sportive, ..., tout un ensemble de moyens prévus qui ont été rendus pleinement opérationnels et qui s'inscrivent également dans le plan d'orientation stratégique de l'AEFE.

M. AUBERTEL rappelle que ce travail a été conduit en référence aux directives du Ministère de l'Education Nationale, de la réforme du lycée et qu'il s'ouvre à des projets de coopération culturelle et éducative franco-Emirien.

La démarche a permis de confirmer le programme d'actions prévisionnelles (Confer projet d'établissement).

- Le programme d'éducation à l'orientation pour l'année scolaire 2010/2011 a également fait l'objet d'une concertation avec les professeurs, la responsable du PIO, le proviseur adjoint et le proviseur. M. le proviseur présente aux membres le programme (confer annexe)

Sur le plan du dialogue avec les familles, les modalités suivantes ont été également retenues :

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS

- début de 1<sup>er</sup> trimestre, présentation des équipes pédagogiques aux familles, modalités de travail au collège, au lycée, mi-trimestre ; rencontre parents/professeurs, commentaires et conseils des professeurs, relevé intermédiaire disponible en ligne sur le site viescolaire.net
- deuxième trimestre, rencontre parents/professeurs, commentaires et conseils des professeurs, relevé intermédiaire disponible en ligne sur le site viescolaire.net et examen des intentions provisoires d'orientation.
- mi-trimestre au 3<sup>ème</sup>, rendez-vous avec les professeurs, examen des vœux définitifs d'orientation,

Pour les conseils de classes et bulletins trimestriels, le conseil de classe travaille à partir du graphique des résultats par matière élève par élève, seule la moyenne obtenue dans chaque matière figure sur le bulletin.

• Education à la santé et à la citoyenneté :

- Mise en place des visites médicales obligatoires,
- Programme annuel des vaccinations obligatoires, information et gestion en relation avec les familles,

Pour ces deux premiers points, M. le proviseur précise que la réglementation locale ayant évolué, les visites obligatoires, plus complètes (audiogramme, etc...) concerneront maintenant les niveaux CP, CM2 et 3<sup>ème</sup>. Complémentairement ces dispositions génèrent un besoin administratif accru à l'infirmerie. En conséquence, la convention avec le HFE qui assure cette prestation, sera élargie à un secrétariat, assistant bilingue par ailleurs, pour palier à la problématique observée de l'anglais pour les plus jeunes.

- Programme d'éducation à la santé et à la citoyenneté en relation avec l'APE, cycles de conférence sur divers thèmes, produits psycho-actifs.

• Orientation / Forum des métiers : le forum des métiers organisé une année sur deux, le dernier ayant eu lieu en février 2010, 2011 est l'année du cycle de conférences sur les métiers et l'enseignement supérieur.

Melle CHARFFEDINE s'interroge sur cette alternance, considérant que les élèves attendent et adhèrent à l'organisation du forum.

M. le proviseur rappelle que ces opérations concernant les élèves du niveau 3<sup>ème</sup> à Tle, dans tous les cas au cours de ces quatre années, les élèves bénéficieront d'apports plus complets pour accompagner leur projet personnel d'orientation. A la demande de Mme MROUE, représentante des parents d'élèves, M. le proviseur précise qu'il s'agira bien de conférence-débat.

M. PONCET, représentant des parents d'élèves, invite à bien considérer que la multiplicité des apports permis par cette alternance profitera aux élèves.

• Journées portes ouvertes, fête annuelle du lycée et Kermesse : vendredi 11 mars 2011

M. le proviseur précise que pour la présente année, à la demande des parents, une kermesse est envisagée en complémentarité avec les habituelles manifestations de 9h à 12h.

Mme MROUE confirme ce projet et la volonté d'allier aux portes ouvertes une kermesse ; elle souhaite pouvoir compter sur le soutien de toute la communauté.

M. ACHOUCHI, représentant des personnels, s'interroge sur le risque de fatigue pour les élèves les plus jeunes et demande quelles dispositions sont prévues pour articuler ces deux temps.

Mme MROUE, M. ALOUINI et M. PONCET précisent d'une part qu'il s'agit bien d'une complémentarité avec un chevauchement des activités à partir de 11h – 11h30, pour exemple, mais sans pour autant gêner l'habituelle programmation qui nécessite la mobilisation des élèves à des horaires bien précis et d'autre part, que la deuxième partie plus ludique offrira la possibilité d'un temps de repas et de détente pour palier les possibles inconvénients évoqués.

Après plusieurs échanges entre les membres, M. le proviseur propose que les représentants conviennent d'un temps de rencontre et de préparation pour examiner préventivement ces points. Il précise que si, à l'expérience, la conjugaison de ces temps s'avérait délicate, des dates séparées pourraient être retenues pour les années suivantes.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS.

- Publication de l'établissement : KITAB ou livre de l'année. M. le proviseur précise que le calendrier général a été avancé de deux mois, photos de classe notamment qui ont débuté ce jour, pour garantir plus encore, la publication en mai.

Mme MROUE demande si pour l'édition 2010, en regard des stocks encore disponibles, un rappel pourrait être adressé aux familles qui souhaitent encore se le procurer. A cette fin un courriel sera adressé aux parents. Il précisera que pour le primaire, les parents pourront se le procurer auprès du secrétariat, et le secondaire, auprès de la vie scolaire.

Melle CHARFFEDINE souhaite pouvoir présenter à son tour, les manifestations souhaitées et qui seraient organisées par les élèves :

- vente de roses,
- soirée Talent Show
- Action contre la Faim (cross)
- Fête du Football
- Rencontres sportives avec d'autres établissements
- Jeux d'énigmes (chasse au trésor)
- Comité pour le foyer des lycéens

Les membres et M. le proviseur invitent les élèves à bien considérer qu'un tel programme doit reposer sur un comité d'organisation suffisant en nombre et motivation pour se partager toutes les tâches et garantir la bonne fin des actions. Sous réserve de l'examen préalable de tous ces points à posteriori, M. le proviseur invite les élèves organisateurs à se rapprocher de la vie scolaire, de leurs professeurs, de M. le proviseur adjoint pour en préparer les exigences et échéances.

Melle CHARFFEDINE témoigne par ailleurs de sa difficulté à trouver des livres d'Arabe suite au déménagement du CDI dans le nouveau bâtiment.

Sauf à constater un problème matériel ou de référencement, des membres et l'équipe de direction s'en étonnent, ils examineront ce point avec la documentaliste et invitent les élèves à se rapprocher également d'elle rapidement.

- Information sur le recensement des besoins en formation continue pour 2011/2012 :

M. AUBERTEL présente les modalités de recueil des besoins pour le prochain plan de formation 2011/2012.

Les actions mises en œuvre après propositions par les enseignants et validation par l'AEFE seront présentées à un prochain conseil.

M. Le Proviseur tient à faire remarquer que toutes ces actions témoignent de l'implication et de la qualité du travail de l'ensemble des membres de la communauté éducative. A ce titre comme pour l'ensemble des éléments de la présente rentrée scolaire, le proviseur adresse à chacun ses remerciements pour leur concours et leur collaboration.

M. AUBERTEL rappelle que ces ajustements et évolutions des actions du projet d'établissement seront également poursuivis à travers l'ensemble des comités et commissions qui ont été installés ce jour.

Poursuite du projet d'établissement : avis favorable à l'unanimité des membres présents.

**V – Règlement Intérieur :**

Aucune modification demandée ou présentée.

Mme LEROY, CPE, précise néanmoins que des annexes (concernant l'accueil au CDI ou à l'infirmier par exemple) pourraient, après concertation et préparation, être proposées et rajoutées à l'avenir au règlement intérieur.

- Reconduction du règlement intérieur : avis favorable à l'unanimité des membres présents.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS

**VI – Projets pédagogiques, sorties et voyages scolaires :**

M. le proviseur, laisse la parole à Mme l'agent comptable qui présente les sorties et voyages de l'établissement, confer tableau récapitulatif.

M. ALOUINI et M. PONCET font observer que pour ces voyages scolaires, la règle des 80% de participation, doit continuer de s'appliquer sur la totalité des élèves concernés pour un niveau, exemple du voyage en Espagne, annoncé pour 30 participants alors que 38 élèves sont concernés à ce niveau. Sur ces mêmes bases, il leur semble également que deux projets liés à des ateliers, maths en jean et rencontre théâtrale, ne correspondent pas directement à des voyages scolaires.

M. ACHOUCHI fait observer qu'il est difficile en fonction de précédents voyages effectués par des familles à divers titres de susciter l'adhésion de tous. Le nombre total sur un niveau ne lui semble donc pas pouvoir être le seul critère.

M. ALOUINI rappelle que si des familles étaient en difficulté sur le plan financier, la caisse de solidarité créée cette année peut intervenir et aider ainsi au respect du taux de participation.

Melle CHARFFEDINE précise que certains parents pour des raisons personnelles et familiales, et non pas simplement financières, font le choix de ne pas faire participer leur enfant.

Mme RAYER, conseillère des français de l'étranger, rappelle que ces mêmes règles de participation existent en France.

Mme LAURENTI, conseillère des français de l'étranger invite à bien considérer qu'il ne faut pas sur des seuls critères quantitatifs d'une part occulter l'attente des familles et des enfants, tout en laissant le libre choix à chacun, et d'autre part, décourager les enseignants qui portent ces projets. Elle demande en outre si aucun voyage n'est prévu au primaire.

M. LAMARRE, directeur du primaire, précise qu'à ce jour effectivement aucun voyage n'est programmé au primaire, tout en rappelant que l'an dernier des classes transplantées ont eu lieu, et que pour la présente année l'accent est mis sur l'accueil en résidence d'artistes, troupe de théâtre.

Mme MAZIN et M. BODONYI précisent que visiblement comme d'autres membres, ils n'avaient pas compris lors de précédentes séances, que la règle des 80% s'appliquait sur la totalité d'un niveau mais bien sur le nombre proposé par les enseignants. Ils craignent que cette modification, inconnue des enseignants, ne les décourage.

Les représentants des parents d'élèves comprennent ces points de vue, partagent et adhèrent de fait aux aspects qualitatifs, mais ils confirment leur volonté de permettre au plus grand nombre de participer, tout en continuant de s'interroger sur la qualité de voyages scolaires pour certains.

M. le proviseur rappelle que pour les deux ateliers considérés, ils correspondent à des projets supportés par l'AEFE et à l'esprit de la réforme du lycée dans sa dimension d'ouverture à des activités éducatives, sportives et culturelles. Il invite à ne pas les confondre avec des projets de classe ou niveau.

Mme MONAT, confirme la dimension de la réforme du lycée et de projets ouverts non plus à une seule discipline mais à des partenariats et invite à cette attention.

M. le proviseur précise par ailleurs qu'indépendamment du vote en termes de participation en nombre et financière, consécutivement, lui-même et Monsieur le conseiller conservent leur avis tant sur le plan pédagogique que pour des raisons techniques ou de sécurité sur l'ensemble des projets.

Pour les voyages, M. le proviseur propose de retenir les seuils suivants de participation effective en nombre :

- Maths en jean : 20
- Festival international de théâtre : 20
- Espagne, Madrid et Andalousie : 30
- Sur les traces des Romain : 80% des élèves des niveaux choisis par les enseignants parmi les classes de 2<sup>nd</sup>, 1<sup>ère</sup> et Tle.

La sortie conservation du monde sous-marin concernant la totalité d'un niveau.

Après de derniers échanges, M. le Proviseur propose de passer au vote sur ces bases et participations financières indiquées.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS.

- Sorties et voyages scolaires : Avis favorable à l'unanimité des membres présents.

M. AUBERTEL pour seule information des membres fait part d'un autre projet de voyage, qui est en cours d'élaboration, hors temps scolaire, sous l'entière responsabilité des familles. Séjour en Suisse durant les congés scolaires d'avril 2011.

Au titre des projets pédagogiques Mme MONAT, souhaiterait évoquer et témoigner à de prochains conseils d'autres orientations et points tels que l'histoire de l'Art ou encore le rôle du référent culturel. M. le proviseur rappelle que la réforme du lycée ne peut être directement débattue en ces termes en conseil d'établissement. Comme l'an dernier pour le niveau seconde, sa déclinaison et contextualisation relèvent notamment du conseil pédagogique. C'est seulement lorsque les projets qui en découlent en termes de voyages ou sorties, pour exemples, après qu'ils aient été étudiés, préparés et validés par les équipes pédagogiques, sont prêts qu'ils peuvent être présentés au conseil d'établissement et non en amont s'agissant par ailleurs d'orientations et directives ministérielles. Dans ce cadre, il invite toujours les représentants à se rapprocher préalablement de l'équipe de direction. Il le précisera en termes d'information au point VIII, préparation de la rentrée, pour la prochaine étape de la réforme en 2011 et le niveau première.

**VII – Information sur le Budget :**

Sans changement par rapport au dernier conseil d'établissement dans l'attente du conseil d'administration de l'AEFE en décembre. Mme MAZIN précise simplement qu'après examen par le service du budget de l'AEFE, aucune modification n'a été nécessaire et qu'il sera donc présenté en l'état aux instances centrales.

M. le proviseur, après étude et accord d'un projet d'aide au financement des investissements pédagogiques, renouvelle aux membres du conseil et à la communauté scolaire dans son entier, l'attachement que TOTAL porte au lycée Louis Massignon. TOTAL ABK demeure attentif au développement de cet établissement et mesure la place grandissante qu'il occupe dans le développement de la coopération aux Émirats, portant ainsi le devenir des élèves et les attentes de toutes les familles. Après examen du dossier des investissements, présenté par M. le proviseur, TOTAL ABK est en mesure de l'accompagner à hauteur de 250 000 AED pour l'exercice 2011.

M. AUBERTEL tient à témoigner de sa gratitude pour la constante écoute, attention et adhésion que porte TOTAL ABK aux projets du Lycée. M. AUBERTEL tient également à saluer la place et le rôle majeurs des dirigeants, de M. PAYER, dans l'aboutissement de ce dossier.

M. AUBERTEL rappelle aux membres les modalités d'adoption d'un don en leur demandant de se prononcer sur celui présenté par TOTAL ABK, à hauteur de 250 000 AED, affectés aux investissements matériels et pédagogiques.

Après avoir témoigné de leurs vifs remerciements à TOTAL ABK, les membres acceptent à l'unanimité ce don.

**VIII – Préparation de la rentrée 2011/2012 :**

M. AUBERTEL rappelle que la première phase de préparation de la rentrée 2011/2012 a été étudiée lors de la séance du 29 septembre et que ces premières données ont été transmises à l'AEFE.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du lycée, M. le proviseur communique aux membres les éléments relatifs à la nouvelle classe de première et de terminale (documents annexes). En présentant de façon plus détaillée la classe de première, nouveautés et horaires, qui entreront en vigueur dès septembre 2011, il précise que la déclinaison pour le lycée Louis Massignon sera étudiée lors des prochaines séances du conseil pédagogique. La première étant fixée demain 10 novembre. Ces travaux permettront de décliner les besoins plus précis tant par discipline qu'au niveau de la dotation horaire globale. L'application de tous ces dispositifs et horaires pourra générer quelques

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS

variations ou compléments, qui seront présentés lors des séances du conseil d'établissement de février et mai.

M. le proviseur conclut en précisant que comme pour la nouvelle classe de seconde mise en œuvre cette année, la présente information officialise le lancement de ces travaux en conseil pédagogique.

Sur le plan de la ressource humaine, personnels résidents ou en contrat local, en regard de la participation aux opérations de recrutement deux situations existent, soit le départ est certain, soit il repose sur un recrutement conditionnel. M. le proviseur présente le récapitulatif des demandes prévues pour 2011/2012, à ce jour :

- postes vacants en raison d'une fin de mission ou d'une création :
  - 4 PE (3R et 1CL),
  - 1 Arabe, (R), transformation emploi expatrié en résident,
  - 1 Lettres Modernes (R), réintégration,
  - 1 Sciences Physiques (R), création,
  - 1 Arabe (CL), ½ à ¾ temps, évolution de la structure,
  - 1 Lettres Modernes (CL), mobilité professionnelle,
  - 1 Espagnol (CL), ½ à ¾ temps, évolution de la structure,
  - 1 Histoire et géographie (CL), ½ à ¾ temps, évolution de la structure,
  - 1 Anglais (CL), ½ à ¾ temps, évolution de la structure,
  - 1 Mathématiques (CL), ½ temps, évolution de la structure,
  - 1 administration, mobilité professionnelle,
  
- susceptibles d'être vacant en raison d'une participation à des opérations de recrutement ou mobilité :
  - 2 en Anglais (R)
  - 2 en Espagnol (R)
  - 2 en Lettres (1R et 1 CL)
  - 2 en Sciences Physiques (R),
  - 2 en Sciences de la Vie et de la Terre (R)
  - 2 en Mathématiques (R)
  - 9 PE (8R et 1CL),
  - 1 en EPS (R),
  - 1 en Histoire et géographie (R)
  - 1 Documentation (CL)
  - 1 Orientation (CL)
  - 1 aide maternelle (CL)
  - 1 vie scolaire (CL)

M. le proviseur rappelle que cette liste peut évoluer. En référence aux précédentes années, M. le proviseur précise que ces prévisions sont du même ordre. Il rappelle que compte tenu de l'évolution des effectifs, il faut considérer séparément les créations, les intentions de participer à des opérations de recrutement et la mobilité professionnelle du conjoint.

- Préparation de rentrée 2011/2012 : avis favorable à l'unanimité des membres présents.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS.

Calendrier scolaire 2011/2012 :

Après avoir rappelé le cadre de la concertation et de la validation par l'AEFE après avis du SCAC, le proviseur présente l'avant projet qui a été adressé aux membres et qui fait l'objet d'une concertation entre tous les établissements des Emirats.

Seules dans ce cadre, deux journées de congés scolaires sont demandées par les représentants des parents d'élèves à l'échelle du pays. La journée du 22 décembre 2011 et le report de celle du 22 février au 04 mars 2012. M. le proviseur estime que ces aménagements sont tout à fait gérables.

Après quelques échanges, M. le Proviseur soumet la question au vote, journées du 21/12/2011 et report de celle du 22/02 au 04/03/2012 incluses.

Pour le lycée Louis Massignon et en termes de compensation de jours ouvrés supplémentaires liés aux manifestations éducatives, M. le proviseur précise que comme à l'accoutumée, la journée du 24 et celle induite du 25 juin seront vaquées au primaire, le secondaire étant en période de Baccalauréat

- calendrier scolaire 2011/2012 : avis favorable à l'unanimité des membres présents.

**IX – Questions diverses :**

Aucune question déposée par les représentants des personnels.

Pour les représentants des parents, considérant que les autres questions ont été traitées en séance, M. ALOUINI et M. PONCET rappellent la problématique de l'assurance en responsabilité civile qui doit être souscrite par les familles lorsque la responsabilité de leur enfant est engagée. Au même titre que l'établissement en possède une lorsque sa responsabilité est engagée.

Une information conjointe des parents et de l'établissement sera adressée aux familles.

Les parents d'élèves observent également que même si le nombre d'élèves par groupe est certes réglementaire, pour deux ou trois situations, en sport et langue vivante, il reste élevé. Ils souhaitent attirer l'attention et la vigilance de l'établissement pour en réduire l'incidence lors des prochaines années scolaires.

M. le proviseur l'entend mais il rappelle que l'évolution de la demande de scolarisation et des effectifs qui en découlent rapprochent de plus en plus le lycée Massignon, de la moyenne d'élèves par division de tous les autres établissements et que la préparation de rentrée 2011/2012 en tient compte avec l'ouverture de nouvelles divisions pour y faire face.

M. le proviseur informe les membres que le prochain conseil est prévu pour le mardi 1<sup>er</sup> février 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, le chef d'établissement remercie les membres du conseil et lève la séance à 19h50.

Le secrétaire de séance,

Le président du Conseil d'établissement,

M. Thierry BOURGEOIS

M. Gérard AUBERTEL